



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 9 décembre 2014, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

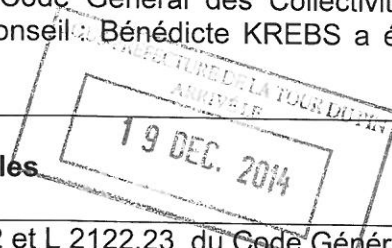
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Cécile PUVIS DE CHAVANNES à Andrée LIGONNET - Charles NECTOUX à Henri HOURIEZ - Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN - Christophe LIAUD à Carine VAVRE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Bénédicte KREBS a été désignée.

DELIB 2014.12.15 01

OBJET : Décisions municipales



Monsieur le Maire en vertu des articles L 2122.21, L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, demande au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L 2122-20,

Vu le Budget Primitif 2014 approuvé par délibération en date du 16 décembre 2013,

**DECISION MUNICIPALE N° 58/2014**  
**Indemnisation Sinistre n°2013/03**  
**Incendie Groupe Scolaire Les Moines**  
**BTA Insurance contrat dommages aux biens**

Vu l'indemnisation présentée par BTA Insurance Company d'un montant de 640,00 euros, correspondant au remboursement de la part valeur à neuf sur les réparations engagées pour le sinistre 2013/03 – Incendie Groupe Scolaire Les Moines,

**DECIDE**

- d'accepter l'indemnisation de sinistre de BTA Insurance Company :

- cette indemnisation d'un montant de 640,00 euros sera comptabilisée à l'article 7788,

**DECISION MUNICIPALE N° 59/2014**  
**Prestation artistique pour un spectacle tout public de la saison culturelle**

Vu la programmation de la saison culturelle approuvée par la délibération en date du 10 mars 2014

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour le spectacle « QUATORZE » le 12 décembre 2014 à l'Espace George Sand,

**DECIDE**

> la passation d'un contrat avec l'association Compagnie Cassandre sise MJC du Vieux Lyon – 5 Place Saint-Jean, 69005 LYON.

> Le montant de la dépense à engager au titre de ce contrat est arrêté à la somme de :  
8252 € nets de taxe (en lettre : huit mille deux cent cinquante-deux euro) ; L'association est exonérée de TVA.

Ce contrat prendra effet à compter de la date de notification.

Les crédits sont inscrits à l'article 6042.

**DECISION MUNICIPALE N° 60/2014**  
**Tarifs municipaux – année 2015**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L 2122-20,

**DECIDE**

De fixer les tarifs municipaux pour l'année 2015 comme suit :

LIBELLE	TARIFS 2015
<b>LOCATIONS DE SALLES ( à noter : tarif « 2 jours consécutifs = + 30 % du tarif normal )</b>	
<i>* Salle des fêtes</i>	
Associations St-Quentinoises	167,00
voir pour intégrer pour 2015 un tarif spécial marionnettes	5,00
<i>*Salle du Loup</i>	
Associations St-Quentinoises	80,00
Particuliers St-Quentinois	162,00
<i>* Salle des Moines</i>	
Associations St-Quentinoises	40,00
Particuliers St-Quentinois	69,00
<b>* Cautions</b>	
Salle des Fêtes	1000,00
Salle du Loup	1000,00
Salle des Moines	1000,00
Préau de l'école élémentaire Les Tileuls	1000,00
<i>* Stade de Tharabie : vestiaires, stade synthétique, stade en herbe</i>	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	531,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprises	216,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	109,00
<i>* Stade de la Gare : vestiaires, stade en herbe</i>	
Tarif saisonnier (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprise	531,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprise	216,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	109,00
<i>* Halle des sports (période mi-avril à mi-octobre )</i>	
Tarif journalier en direction des entreprises / comités d'entreprises et associations extérieures	208,00
Tarif journalier en direction des associations st-quentinoises	167,00
<i>* Halle des sports (période mi-octobre à mi-avril)</i>	
Tarif journalier en direction des entreprises / comités d'entreprises et associations extérieures	310,00
<i>* Centre tennistique</i>	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	1500,00

Tarif semestriel (sept/janv ou fev/juin) pour les entreprises et les comités d'entreprises	800,00
<b>* Espace George Sand -mise à disposition Salle de spectacle</b>	
En semaine, association saint-Quentinoise en partenariat	54,00
En semaine, association saint-Quentinoise en partenariat avec 1 technicien	294,00
En semaine, association saint-Quentinoise sans partenariat	151,00
En semaine, association saint-Quentinoise sans partenariat avec 1 technicien	461,00
En semaine association extérieure	250,00
En semaine association extérieure avec 1 technicien	608,00
En semaine collectivité du territoire	194,00
En semaine collectivité du territoire avec 1 technicien	434,00
En semaine mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP)-par heure	32,00
le samedi association saint-Quentinoise en partenariat	162,00
le samedi association saint-Quentinoise en partenariat avec 1 technicien	402,00
le samedi, association saint-Quentinoise sans partenariat	225,00
le samedi, association saint-Quentinoise sans partenariat avec 1 technicien	525,00
Le samedi, association extérieure	381,00
Le samedi, association extérieure avec 1 technicien	755,00
le samedi collectivité du territoire	374,00
le samedi collectivité du territoire avec 1 technicien	674,00
le samedi, mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP)-par heure	42,00
mise à disposition technicien du spectacle, association Saint-Quentinoise-par heure	30,00
mise à disposition technicien du spectacle, structure extérieure à la commune-par heure	34,00
<b>PATRIMOINE</b>	
visite guidée (château) - groupe de 20 personnes minimum- par personne	3,9€/enfant
visite guidée (château) - groupe inférieur à 20 personnes- forfait groupe	72,00
Visite guidée château + abords MF groupe de 20 personnes minimum – par personne	5,00
Visite guidée château + abords MF groupe inférieur à 20 personnes-forfait groupe	103,00
Visite guidée (paysage) – groupe de 20 personnes minimum – par personne	5,00
Visite guidée (paysage) – groupe inférieur à 20 personnes-forfait groupe	103,00
jeu de piste – par enfant	3,9€/enfant
Atelier Les petits jongleurs- groupe de 30 enfants ou moins	280,00
Atelier Les petits jongleurs- au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	3,00
Atelier Les petits écuyers- groupe de 30 enfants ou moins	320,00
Atelier Les petits écuyers- au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	3,00
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, costume et marionnettes, jeux d'épées) – groupe de 30 enfants ou moins	220,00
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, écriture, héraldique, costume et marionnettes, escrime médiévale) – au-delà de 30 enfants-par enfant supplémentaire	2,00
2nd atelier "Moyen-Age" - par enfant	2,00
fournitures en supplément pour tous les ateliers Moyen-âge sauf escrime	1,00
Formule "Les petits voyageurs" sans cheval - groupe de 40 enfants ou moins	500,00
Formule "Les petits voyageurs" sans cheval - au-delà de 40 enfants-par enfant supplémentaire	5,00
Formule "Les petits voyageurs" avec cheval- groupe de 40 enfants ou moins	600,00
Formule "Les petits voyageurs" avec cheval - au-delà de 40 enfants-par enfant supplémentaire	6,00
<b>REPROGRAPHIE / TELECOPIE</b>	
photocopies 1 couleur noir - associations et chômeurs	0,09
photocopies 1 couleur noir - particuliers	0,18
photocopie couleurs - coopérative écoles	0,15
Télécopie envoyée/réceptionnée	1,06
Télécopie chômeurs	0,84
<b>DROIT DE CONCESSION CIMETIERE &amp; COLOMBARIUM - VACATIONS</b>	
2m² d'une durée de 15 ans	160,00

4m <sup>2</sup> d'une durée de 15 ans	320,00
2m <sup>2</sup> d'une durée de 30 ans	320,00
4m <sup>2</sup> d'une durée de 30 ans	640,00
colombarium d'une durée de 15 ans	285,00
colombarium d'une durée de 30 ans	570,00
caveau provisoire - 3 mois de gratuité puis tarif à la journée	5,00
<b>STATIONNEMENT MARCHÉ / OUTILLAGE / FORAINS</b>	
Marché : le ml	0,50
Foire de la St-Quentin - le ml	2,00
Foire de la St-Quentin - caution	30,00
Vogue : petite attraction - type remorque vitrine, comptoir, pêche à la ligne, tir (forfait)	25,00
Vogue : attraction moyenne (type manège, mini autos tamponneuses), ou groupement de 2 petites attractions (forfait)	35,00
Vogue : grand manège, autos tamponneuses (forfait)	55,00
Vente déballage sur le domaine public - demi-journée (forfait)	60,00
Restauration ou alimentation ambulante - demi-journée (forfait)	15,00
<b>ESPACE PUBLIC MULTIMEDIA - AROBASE</b>	
Abonnement trimestriel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	5,00
Abonnement annuel réduit jeunes + demandeurs d'emploi	9,00
Abonnement trimestriel adultes Saint Quentin Fallavier	7,00
Abonnement trimestriel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	9,00
Abonnement annuel adultes Saint Quentin Fallavier	20,00
Abonnement annuel adultes Hors Saint Quentin Fallavier	27,00
Tarif horaire de navigation	1,00
Impression couleur	0,80
Atelier (heure) Saint Quentin Fallavier et Hors Saint Quentin Fallavier	1,00
<b>BAREME REPAS A DOMICILE</b>	
Ressources (montant global déclaré) personne seule - 8 000 € et couple - 13 000 €	2,45
Supplément jambon	0,20
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 8 001 € à 10 000 € et couple de 13 001 € à 15 000 €	2,75
Supplément jambon	0,20
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 10 001 € à 12 500 € et couple de 15 001 € à 17 500 €	3,80
Supplément jambon	0,30
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 12 501 € à 15 000 € et couple de 17 501 € à 20 000 €	5,50
Supplément jambon	0,40
Ressources (montant global déclaré) personne seule supérieure à 15 001 € et couple au dessus de 20 000 €	7,00
Supplément jambon	0,55
<b>TELEALARME</b>	
bénéficiaire APA - tarif mensuel	31,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel	20,00

St-Quentin-Fallavier, le 16 décembre 2014.

Publication et transmission en sous-préfecture le 17 DEC. 2014

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.